



IRSS
Préparez-vous à réussir

BREVET PROFESSIONNEL
ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS



Préparez-vous à réussir en tant qu'éducateur sportif polyvalent !



NOS FORCES

- ✓ 85 % de nos stagiaires diplômés trouvent un emploi à l'issue de la formation
- ✓ Une formation en alternance dans notre réseau de partenaires (associations, clubs et collectivités)
- ✓ Un diplôme national de niveau IV, habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES)

OBJECTIFS

- Découvrir tous les publics et les différentes pratiques sportives
- Devenir un éducateur sportif polyvalent capable d'initier les pratiquants aux activités physiques et sportives
- Connaître le fonctionnement des structures pour permettre le développement et la promotion des pratiques sportives

MÉTIERS & PERSPECTIVES

Devenez éducateur sportif diplômé et travaillez dans le milieu associatif, le tourisme et les collectivités territoriales. Vous pouvez aussi devenir agent territorial OTAPS ou ETAPS (Opérateur ou Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) par le biais du concours de la fonction publique.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1** Candidater en ligne sur la page formation : www.irss.fr/apt
- 2** Après réception de votre dossier, vous serez contacté(e) pour convenir d'un entretien.
- 3** À l'issue de l'entretien, nous vous ferons parvenir le dossier d'inscription pour les tests de sélection*

*Coût des tests : 80 euros

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE



FORMATION EN ALTERNANCE

de septembre à début juillet ou fin août selon le statut



DURÉE DE LA FORMATION

2 jours en formation à IRSS par semaine
3 jours en structure de stage

• statut stagiaire de la formation professionnelle (début juillet 2022) :

APT seul : 650 h/an en formation et 600 h/an en structure

APT option Foot et Basket : 790 h/an en formation et 600 h/an en structure

• statut apprenti (fin août 2022) :

APT seul : 650 h/an en formation et 1170 h/an en structure

APT option Foot : 790 h/an en formation et 1170 h/an en structure

APT option Basket : 790 h/an en formation et 1030 h/an en structure



COÛT HORAIRE DE LA SCOLARITÉ

9,30 €/h en financement individuel personnel et 10,40 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation, Pro-A (ex période de professionnalisation), contrats d'avenir...
Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'employeur
- Tarifs 2021-2022

La durée et le coût complet de la formation dépendent de l'individualisation du parcours qui sera définie lors du positionnement.



lieux de formation

Brest, Caen*, Cholet, Le Mans, Nantes, Rennes, Royan, Les Sables d'Olonne, Tours

BPJEPS APT avec option possible à :
Rennes, option Football ou Basket

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire du PSC 1
- Avoir un bon niveau de pratique physique et sportive

Valider les Tests d'Exigences Préalables (TEP)* :

- Test de course à pied (Léger-Mercier)
- Parcours de motricité

Valider les tests IRSS :

- Écrit et QCM de culture générale sportive
- Entretien de motivation
- Épreuves physiques

**Possibilité de ne s'inscrire qu'aux Tests des Exigences Préalables (TEP) sans passer les tests IRSS. Dans ce cas, vous ne pouvez prétendre à intégrer la formation BPJEPS IRSS.*

Fiche de renseignements sur les TEP et tests IRSS disponible sur : irss.fr/apt

OPTIMISEZ VOS CHANCES !

- Réussissez les tests de sélection d'entrée aux BPJEPS grâce à la Prépa Sports. Pour plus d'information consultez notre site internet www.irss.fr

**sous réserve d'habilitation*



Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse_handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.



IRSS

Pour plus d'information, contactez notre siège administratif :

14 allée Duguay Trouin - 44000 Nantes
contact@irss.fr • 02 41 62 19 97 • www.irss.fr

12 implantations IRSS en France :

ANGERS | BREST | BORDEAUX | CAEN | CHOLET | LE MANS | NANTES
POITIERS | RENNES | ROYAN | LES SABLES D'OLONNE | TOURS